

## ENTRÉE EN VIGUEUR

**AVIS EST DONNÉ QUE** lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 5 février 2019, le conseil d'arrondissement a adopté la résolution suivante

### RÉSOLUTION NUMÉRO PP-120

« Projet particulier visant à permettre la transformation et l'occupation d'un bâtiment résidentiel situé au 12157, rue Notre-Dame Est, aux fins de l'usage principal « bureau » ainsi que la construction d'un bâtiment complémentaire et l'aménagement du terrain sur le lot 1 260 435 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal – District de Pointe-aux-Trembles»

Cette résolution a été jugée conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal et aux dispositions du document complémentaire et un certificat de conformité a été délivré le **25 février 2019** par le greffier de la Ville de Montréal à l'égard de cette résolution.

**PRENEZ EN OUTRE AVIS QUE** cette résolution entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de cette résolution dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Montréal, le 6 mars 2019.

Le secrétaire d'arrondissement  
Charles-Hervé Aka

*Cet avis et ce règlement peuvent également être consultés sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante : [ville.montreal.qc.ca/rdp-pat](http://ville.montreal.qc.ca/rdp-pat)*